



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Covid-19-aide financière pour les refuges accueillant des animaux domestiques

Question écrite n° 29928

Texte de la question

Mme Florence Lasserre attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la situation très dégradée des refuges qui accueillent des animaux domestiques errants ou abandonnés. La crise sanitaire liée au covid-19 actuelle impacte financièrement et durablement l'économie fragile des refuges pour animaux, qui dépendent en grande partie de la générosité du public. Ces associations à but non lucratif sont en grande difficulté car, avec les mesures de confinement, factures vétérinaires et alimentaires, salaires et charges de toutes natures s'accumulent et il leur est impossible d'organiser les opérations portes ouvertes et de collecte alimentaire en raison des mesures de distanciation physique qui continuent de s'appliquer. Et alors qu'elles ne peuvent prétendre ni au fond de solidarité, ni aux mesures d'annulation des charges patronales et sociales, elles ne peuvent pas non plus prétendre à l'aide exceptionnelle de 19 millions d'euros débloqués par l'État au profit des zoos, cirques et refuges accueillant des animaux sauvages. Elle lui demande si elle envisage d'étendre la liste des établissements pouvant bénéficier de l'aide de 19 millions d'euros, afin d'y inclure les refuges accueillant des animaux domestiques errants ou abandonnés.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Lasserre](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29928

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2020](#), page 3789

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)